

10503/17

(OR. en)

PRESSE 40
PR CO 40

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3553^e session du Conseil

Affaires générales

Article 50

Luxembourg, le 20 juin 2017

Présidente **Helena Dalli**
Ministre maltaise des affaires européennes et de
l'égalité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Négociations avec le Royaume-Uni..... 3

Agences de l'UE 3

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
• Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Négociations avec le Royaume-Uni

Le Conseil des affaires générales (article 50) a reçu de la Commission des informations relatives au premier cycle des négociations avec le Royaume-Uni sur le Brexit, qui s'est tenu la veille à Bruxelles. Les ministres ont préparé le Conseil européen (article 50) du 22 juin 2017 en menant un débat sur l'état d'avancement des discussions sur le Brexit et sur la voie à suivre.

[Projet d'ordre du jour annoté, Conseil européen \(article 50\), 22 juin 2017](#)

Agences de l'UE

En marge de la session du Conseil des affaires générales (article 50), les ministres de l'UE à 27 ont débattu de la procédure relative à la décision de transfert des agences de l'UE dont le siège est actuellement situé au Royaume-Uni: l'Agence européenne des médicaments (EMA) et l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Le président du Conseil européen, Donald Tusk, et le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, ont suggéré une procédure spécifique aux États membres. Elle consiste en un appel d'offres de la part des États membres, une évaluation par la Commission sur la base de critères objectifs et une décision finale des vingt-sept États membres par vote à l'automne 2017.

Les dirigeants de l'UE à 27 devraient adopter cette procédure en marge du Conseil européen (article 50) du 22 juin.

AUTRES POINTS APPROUVÉS
